

LE VOYAGE A PARIS DES 132 NANTAIS: II

Author(s): Émile Gabory

Source: *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, HUITIÈME PÉRIODE, Vol. 14, No. 1 (1er MARS 1933), pp. 150-166

Published by: Revue des Deux Mondes

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/44847463>

Accessed: 15-03-2023 09:49 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Revue des Deux Mondes is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*

LE VOYAGE A PARIS

DES 132 NANTAIS

II ⁽¹⁾

LE VOYAGE. — D'ANGERS A PARIS

Dans la nuit du 18, le geôlier d'Angers, une lanterne à la main, pénètre dans la prison des Nantais. Laconiquement, il leur déclare : « A cinq heures, départ. »

A l'heure dite, le rassemblement s'opère. Plusieurs de ceux qui figurent dans les rangs, délabrés par le régime rigoureux auquel ils ont été soumis, ne semblent pas pouvoir aller bien loin. Pourtant, les gendarmes d'escorte tiennent de grandes cordes à la main. Ils lient les prisonniers six par six. Que craignait-on? Que pouvaient tenter ces hommes épuisés? En réalité, la lourde obsession qu'avait fait naître dans les cerveaux la menace de l'armée vendéenne durait toujours. Le 19 décembre, toutes les portes de la ville furent fermées, sauf celles par où devaient sortir les Nantais. Ils traversèrent, ainsi chargés de liens et au nombre de cent onze, l'un des faubourgs de la ville, faubourg que l'on avait dû incendier, pour en mieux assurer la défense. La population irritée entendait faire retomber sur ces maudits, considérés comme les alliés des Vendéens, la responsabilité de ses malheurs. Elle les couvrit d'outrages, et, sans la garde à cheval qui bordait la colonne, elle leur eût peut-être fait un mauvais parti. A une heure de la ville, on donna l'ordre de les détacher.

A quatre heures du soir, ils atteignirent le bourg de Saint-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

Mathurin. On les enferma dans l'église. Trois gigots, deux ragoûts de mouton, du pain et du vin leur furent servis. Très maigre repas, constata Villenave, pour cent onze prisonniers. Mais un autre ennui les attendait. Ils comptaient coucher à Saint-Mathurin ; là, le commandant d'escorte apprit que quinze cents hommes de troupe étaient près d'arriver. Et quelle troupe ! Une horde ayant à sa tête le féroce Ronsin. Cette armée de scélérats, avide de victoires faciles, aurait pu se livrer aux pires excès ; le commandant préféra donner l'ordre de départ. Il sauva ainsi, vraisemblablement, les Nantais de la mort. Villenave déclarera que cette rencontre, qui devait avoir lieu entre eux et l'armée révolutionnaire de Ronsin, n'était nullement fortuite : elle avait été combinée pour leur perte. « En partant d'Angers, écrit-il, on était tellement certain que notre dernier jour était venu, qu'on ne se donna même pas la peine de nous compter. Un de plus ou de moins, qu'importe ! »

Avec ses trainards, ses chariots, la triste caravane se remit donc en route. A huit heures du soir, elle atteignait Les Rosiers. Le lendemain, 20 décembre, elle continua vers Saumur. Comme à Angers, le peuple y était déchaîné, à la pensée qu'il allait voir des Vendéens, des frères de ceux qui, quelques mois auparavant, avaient assailli leur ville. Les Nantais avaient franchi les premières maisons du faubourg ; « soldats et citoyens, écrit Villenave, semblaient se disputer à qui sèmerait parmi nous le plus d'horreur et d'épouvante ». Des sabres furent tirés. Un Nantais fut particulièrement menacé ; un militaire, homme à moustache, l'apostropha, lui disant : « Je te reconnais, tu es un brigand. Un jour, je t'ai fait prisonnier, je t'ai coupé les cheveux. Aujourd'hui, je vais te couper le cou. » Les officiers d'escorte sauvèrent, une fois de plus, ceux qu'ils avaient la mission de mener à Paris.

Ce qu'ils aperçurent, en entrant dans la prison nationale, les saisit d'épouvante ; cinq ou six cadavres barraient le seuil, en complète putréfaction et dégageant une odeur pestilentielle. La porte de leur geôle touchait à ce charnier ; indication funeste : n'étaient-ils pas eux-mêmes voués à la mort ? N'étaient-ils pas pareils à des cadavres ambulants ?

A peine sont-ils enfermés dans ce lieu sinistre qu'un homme leur fait visite : le bourreau. Alléché par cette proie que Nantes lui envoie, il se plait à vanter la sûreté de sa main

et l'excellence de sa machine : « Savez-vous bien, leur dit-il, que je puis vous faire périr tous en moins d'une heure? Voulez-vous un exemple? Je puis faire *cracher au bassinet* devant vous trente-six brigands que l'on vient de m'amener. » Heureusement, le commandant de la place, le citoyen Gomer, les rassure et leur affirme qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour atténuer leur sombre misère. Il a, ajoute-t-il, puni un militaire qui avait dégainé son sabre. « Nous vous supplions, répondent les Nantais, de faire enlever les cadavres de la salle voisine; nous ne pouvons supporter leur effrayante odeur. » Un ordre est donné, les cadavres disparaissent.

Leur situation n'en reste pas moins intolérable. Ils gisent sur une paille souillée par les plus abominables contacts; la nourriture est insuffisante, et ils n'ont pour boire que l'eau d'un puits où trempent des corps en putréfaction. Sur leurs supplications, on les autorise à faire venir de la ville des vivres et du vin. Les soldats de garde consentent à servir d'intermédiaires, moyennant une rançon copieuse.

Les Nantais demeurent cinq jours à Saumur, attendant l'arrivée de quelques-uns de leurs frères restés malades à l'infirmerie d'Angers. Lorsque ceux-ci ont rejoint, le citoyen Gomer, avec une grande bonté, leur annonce qu'ils vont continuer leur route. « Réjouissez-vous, mes amis, demain, vous allez poursuivre vers Paris. » — Réjouissez-vous!... Paris sera donc le salut, le port vers lequel marche leur troupe lamentable? — Réjouissez-vous!... Pourquoi se réjouir? N'arriveront-ils pas à Paris précédés de la même réputation de brigands de la Vendée? Et vraiment, si l'on veut les envoyer à Paris dans une pensée de clémence, pourquoi ne pas les innocenter tout de suite? Pourquoi ne pas leur épargner cette marche meurtrière? Villenave le rapporte : « Nous ne cherchions pas à savoir le but réel du voyage, nous allions en automates. On nous disait de marcher, nous marchions; on nous ordonnait de nous arrêter, nous nous arrêtions. Le pire pouvait arriver, que nous n'en aurions été nullement surpris. »

Le soir de ce même jour, 25 décembre, après avoir traversé les vastes domaines de l'un d'entre eux, Aubry de la Fosse, qui tirait justement son titre de la terre de la Fosse, dans la commune de la Chapelle-Blanche, ils atteignent cette localité. Ils font venir des vivres du dehors. Bonne aubaine pour les habi-

tants du pays, qui leur cèdent le pain à vingt-huit sols la livre et le lait à vingt sols la pinte.

S'étant à demi rassasiés, ils songent que le plancher du magasin est bien dur sous leurs reins, ils demandent de la paille. Mais le prix de la paille, dans ce pays de la Chapelle-Blanche, va de pair avec ceux du pain et du vin : on la leur vend une livre la botte, soit le prix d'un bon lit dans un hôtel.

Heureusement, le lendemain soir, ils reçoivent un meilleur accueil à Langeais. Même, chose singulière, la municipalité se montre pitoyable envers ces prisonniers politiques, sur qui planent les plus redoutables accusations. Elle ne s'occupe point des crimes dont ils peuvent s'être rendus coupables; elle remplit à leur égard l'office du bon Samaritain. Éclaircie fugitive dans leur détresse. Le lendemain, 28 décembre, ils atteignent Tours. Comme aux portes d'Angers et de Saumur, les habitants les attendent pour les huer et les menacer. Dans la crainte qu'ils ne soient massacrés, on évite de leur faire franchir les quartiers populaires; on les parque dans la cour d'une auberge, au delà du pont, sur la levée du fleuve. Quelques-uns s'installent dans les écuries. Plusieurs, à des conditions très onéreuses, se procurent des lits.

La nuit est glacée. Ceux qui la passent dans la cour allument un grand feu; mais le bois est humide et une fumée âcre les prend à la gorge, les écarte du foyer. Nuit pénible qui achève de les exténuer. A l'aube, ils déclarent ne pouvoir continuer leur route sans avoir pris un repos de quelques jours. On répond par un refus. — Alors, disent-ils, que les plus malades d'entre nous soient au moins recueillis à l'hôpital; ils nous rejoindront, lorsqu'ils seront guéris. — Nouveau refus.

La colonne reprend sa marche chaotique. Une nouvelle escorte lui a été donnée, composée de soldats de l'armée de Mayence. Ils viennent de participer à l'âpre campagne de la Vendée; ils ont largement contribué à la victoire. La plupart de leurs camarades y ont trouvé la mort; aussi les survivants ne sont-ils pas portés à la miséricorde. Ils se montrent tout d'abord hargneux et vindicatifs. Ils pensaient, rapporte Villenave, que, si on les avait munis de trois paquets de cartouches chacun, ce n'était pas pour une vaine parade. Mais ces guerriers farouches sont des hommes simples et de bonne foi;

ils ne tardent pas à retrouver chez certains de leurs prisonniers leurs propres sentiments républicains ; ils modifient aussitôt leur manière. Ils sauront même défendre leurs prisonniers contre les attaques des populations hostiles.

Le 28 décembre, les Nantais couchent à Amboise, dans la chapelle de Notre-Dame de la Garde. Un vandalisme fanatique s'y était exercé, la veille de Noël : cinq hommes s'y étaient rués, au moment où le prêtre montait à l'autel, et tout avait été saccagé. Ils s'étendent sur des saints mutilés, sur des ornements brisés, sur les livres sacrés déchirés, après avoir recouvert le tout d'une légère couche de paille. Dans ce local sans vitraux s'engouffre un vent de tempête. Les Nantais implorèrent un autre abri : on le leur refuse.

Le lendemain, Blois. On loge les prisonniers au couvent des Carmélites. L'accueil compatissant rappelle celui de Langeais. Ils voient deux officiers municipaux venir, pleins de prévenance, au-devant d'eux et les conduire à leur asile nocturne. Là, on leur distribue des matelas et de la paille en quantité suffisante. La présence des deux officiers municipaux et aussi l'attitude résolue des Mayençais en imposent à la populace qui déjà les couvrait d'invectives. Ils demandent à laisser à Blois quatre des leurs, incapables d'aller plus loin. L'autorisation est donnée et les quatre malades sont hébergés chez un homme généreux, le tenancier de l'auberge à l'enseigne de *la Montagne*. Deux mourront.

Au départ, les Mayençais sont remplacés par des hommes de la réquisition de Mers. Le soir, les prisonniers atteignent Beaugency ; on les reçoit convenablement. On les place deux par lit et par matelas, dans trois auberges. Pour la première fois, depuis Nantes, ils couchent, ô volupté ! dans des draps ; pour la première fois aussi, ils mangent assis à une table. « Aucun de nous ne s'était déshabillé depuis trente-quatre jours, relate Villenave. Nous avons été conduits de cachots en cachots, d'églises en églises, d'écuries en écuries, couchant toujours sur de la paille, souvent pourrie. » Le changement fut doux ; mais, déclare La Guère : « Cela nous coûta fort cher. » Les hôteliers ne cédèrent point leurs chambres à bon compte.

Maintenant, ils cheminent vers Orléans, péniblement, s'aidant les uns les autres. Ces marches de sept à huit lieues

chaque jour, par des voies détrempées, sous la pluie et la neige, ces gîtes hasardeux, ces repas incomplets ont achevé de délabrer les plus robustes. Aussi, lorsqu'il leur faut quitter Orléans, demandent-ils aux trois agents nationaux de la ville d'y rester quelques jours encore. Les agents nationaux sont sur le point d'y consentir, lorsque le chef d'escorte s'interpose : « En route », crie-t-il. Et la colonne repart, dans le vent glacé qui mord les chairs, poussée sans trêve à son but incertain. Elle s'avance, égrenant encore des malades en chemin. Il en reste deux à Orléans.

A Arthenay, logement pitoyable ; les Nantais couchent dans des écuries, sur du fumier légèrement recouvert de paille. Il gèle à pierre fendre ; mais on leur interdit de faire du feu, par crainte d'incendie. Ils doivent se repaître de viande crue. Ils vont trouver l'aubergiste ; ils réclament. Mais l'aubergiste, homme important, parle de cachot. Les réclamants se taisent ; seuls quelques malades que, sans doute, l'aubergiste craint de voir mourir chez lui, ce qui serait évidemment un ennui pour son commerce, obtiennent de coucher dans des lits. Coût : 10 livres par personne, 100 francs d'aujourd'hui.

A Angerville, où ils arrivent le 2 janvier, même tarif : dix livres pour ceux qui peuvent obtenir un lit ; les autres s'installent, comme à Arthenay, dans des écuries. Un froid noir continue de sévir. L'écurie est ouverte à tous les vents. Quelques Nantais, apercevant une chambre où existe une cheminée, y allument un fagot de mauvais bois. L'aubergiste accourt, furieux : « Vous voulez donc mettre le feu à ma maison ? » D'un coup de pied, il disperse les tisons, menaçant d'assommer à coups de trique ceux qui recommenceraient.

A Étampes, accueil relativement sympathique.

Changement dans le sens inverse à Arpajon, comme s'il était dit que les légères atténuations de la veille devaient être fatalement payées le lendemain. Écorchés, ils l'avaient été, certes, tout le long de la route ; cependant, l'hôte d'Arpajon dépasse les bornes. Le prix de dix livres leur avait paru excessif pour un lit ; c'est celui que notre homme exige pour un simple matelas. Prix à l'avenant pour son souper, « qui n'était pas moins détestable que ses paillasses ». L'abus de ces exploitations continues finit par révolter les voyageurs. Jusqu'alors, ils ont payé sans protester ; cette fois, ils crient : au voleur !

Le commandant de l'escorte intervient ; il donne raison à l'hôtelier : « Si vous ne payez pas, je vous fais attacher. » Ils paient. A quoi bon protester ? Ils approchent du but imposé à leurs forces. Qu'importe une vexation de plus ou de moins !

Le 16 janvier, au matin, commence leur dernière course. Arrêt au Bourg-la-Reine dénommé Bourg-l'Égalité. Là, on les fait monter dans des voitures fermées. On craint peut-être que quelques conspirateurs royalistes ne tentent de les enlever. C'est dans le même dessein prudent, qu'avant d'atteindre la capitale, l'escorte, composée de volontaires de la première réquisition de Blois, se renforce de quarante gendarmes. La longue suite de voitures pénètre dans Paris par la barrière de l'Enfer, nom qui pouvait être d'un fâcheux présage.

Une meute vile, habituée à poursuivre des victimes et à se repaître des plus infâmes spectacles, insulte à leur détresse. Elle s'est rassemblée, à cette nouvelle sensationnelle, répandue, a-t-on dit, par Henriot : cent dix bourgeois de la Vendée, formant l'état-major de l'Armée catholique vaincue, viennent subir leur châtimeut ; le terme de leur voyage sera le plateau des Sablons, dans le bois de Boulogne ; ils y seront fusillés. La meute est en liesse : cent dix exécutions à la fois. Il paraît juste à ses yeux que ces scélérats expient dans ce Paris montagnard dont l'Ouest fédéraliste, dont la Vendée royaliste ont menacé la toute-puissance.

Le long des Champs-Élysées, la foule s'écrase, une foule hurlante. On montre du doigt dans leurs voitures ces pseudo-chefs vendéens, ces généraux complices de Cathelineau et de Charette. On leur fait une histoire, on les suit en chantant. Eux, ils peuvent craindre que cette tourbe ne brise les cordons de troupes. L'avocat Cocaud de la Villauduc, absolument épuisé, meurt dans la traversée de la capitale.

Le cortège atteint enfin, à l'autre bout de Paris, l'Hôtel de Ville. Les Nantais descendent de voiture. On les enferme dans un grenier plein de poussière et de plâtras, en attendant qu'une prison leur soit assignée.

C'est ainsi que ceux qui avaient été la tête et le cœur de la cité nantaise, ceux qui l'avaient gardée à la République, ceux qui peut-être avaient sauvé la Convention, firent leur entrée à Paris, en proscrits voués au dernier des supplices.

LES NANTAIS A PARIS

Les voyageurs furent tout étonnés d'avoir vaincu les fatigues de cette longue course, opérée aux jours les plus sombres de l'hiver; d'avoir surtout triomphé de la condamnation mystérieuse, mais certaine, qu'ils sentaient sur leur tête. Une intuition secrète leur disait que ce voyage, dans la pensée de ceux qui l'avaient prescrit, ne devait pas atteindre le but avoué.

A onze heures du soir, on les fait descendre dans la cour, par dix à la fois. Réunis, ils partent, escortés par un détachement de gendarmerie. Les plus valides, pour plus de sûreté, ont été liés deux par deux. Devant une cour de remise, un cocher se présente à La Guère et lui dit : « Tiens, prends une prise; c'est moi qui ai conduit le ci-devant roi à la guillotine. » Cette rencontre pouvait être de mauvais augure, d'autant plus que la Conciergerie passait pour être l'antichambre du Tribunal révolutionnaire et nul n'ignorait que du Tribunal révolutionnaire à la mort, il n'y avait qu'un pas.

Qu'ils se tranquillisent, ils attendront cinq mois leur mise en jugement et le pas redoutable ne sera pas franchi. Cinq mois, ils espéreront l'acquiescement libérateur; mais, avant cette comparution devant le tribunal, que de nouvelles souffrances! Ils ont connu bien des lugubres prisons, bien des asiles affreux, à Nantes ou en cours de route; les geôles de la Conciergerie figurent parmi les plus effroyables. Une obscurité presque complète y règne. Situées au-dessous du lit de la rivière, elles suent l'humidité. La paille qu'on y a étendue ne suffit pas à les protéger du froid glacial. Louis XVI, quelques années auparavant, avait interdit l'usage de ces geôles plus basses que le niveau des eaux; on les rouvrit pour les Nantais.

Elles se creusaient au-dessous de la *tour de César* et se dénommaient les geôles de César, de Bombec, de Saint-Vincent, de Bel-Air. Dans la geôle de César, on entasse une quarantaine de prisonniers; on en plonge d'autres dans les réduits de la tour Montgommery. M. de La Guère nous a laissé de ces lieux de misère une description saisissante : « Fleuriot et moi, étions à la porte, où on nous avait mis un seillot pour faire nos besoins. C'était une infection, et, pour comble

d'agrément, nous avons sous les yeux les traces du sang qui avait coulé dans les prisons, les 2 et 3 septembre. »

Plusieurs, se croyant destinés à une mort prochaine, ne se donnaient même pas la peine de nettoyer leurs ordures. Les rats pullulaient dans cette horreur ; durant la nuit, ils venaient ronger les vêtements des prisonniers, tandis qu'une vermine grouillante s'acharnait sur leurs corps.

Ils se demandent combien de temps se prolongera leur séjour dans ces souterrains sombres et noyés. L'arrivée à Paris de leurs cinq camarades demeurés malades à Angers va, heureusement, contribuer à faire modifier leur situation. Une pétition des habitants de cette ville d'Angers avait appelé l'attention des autorités parisiennes sur le délabrement physique des cinq Nantais. On tient compte de la supplique ; au lieu de les ensevelir vivants dans les cachots de la Conciergerie, on les envoie à la maison de santé Belhomme. Deux autres retardataires, restés malades à Blois, Villenave et Desbouchaud, encore atteints de la gale, sont dirigés sur Bicêtre.

Précédent heureux que cet envoi dans les maisons de santé. Le médecin de la Conciergerie est un excellent homme du nom de Thierry. Il n'a pas eu de peine à reconnaître, dans ces fameux brigands de la Vendée, d'excellents républicains ou tout au moins de bons citoyens. Il leur délivre avec empressement des certificats de maladie ; il les fait admettre, soit à la maison Belhomme, soit à des maisons similaires. Quinze partent pour l'établissement du citoyen Piquenot, à Bercy ; trois vont à l'hospice de la Folie-Regnault, rue des Amandiers-Popincourt. Onze autres, reconnus moins atteints, sont dirigés sur la prison de la Force.

La maison Belhomme laissera à ces maudits, à ces errants, un souvenir particulièrement doux. Elle était située au n° 70 de la rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine. Elle portait le nom de son propriétaire. Celui-ci n'était pas médecin ; mais, ami des hommes politiques en vue, il bénéficiait de leurs faveurs. Commerçant pratique avant tout, il savait remplir son établissement. A l'intérieur, les prisonniers jouissaient d'une grande liberté. Le séjour à la maison Belhomme a fait dire à Villenave : « Ce n'est qu'à Paris que nous avons trouvé l'humanité. »

A mesure que les jours passent, ils prennent de l'audace

et aussi, conséquence de cette demi-quiétude dans laquelle ils se trouvent maintenant, effet de la lenteur incompréhensible que l'on met à les traduire en justice, ils se sentent envahir, malgré tout, par un sentiment réconfortant, qu'ils n'osent encore nommer l'espérance. Ils le savent, des forces diverses agissent en leur faveur : le temps, le dévouement de leurs femmes, celui de leurs compatriotes nantais.

Des influences plus puissantes vont peser bientôt dans la balance, celle entre autres d'un homme, demain célèbre, Ouvrard, le futur financier, alors modeste employé de la maison *Quentin, Loret et C^{te}*. Il avait réussi pour son compte d'assez belles spéculations sur la dévalorisation des assignats et, ayant tiré de Nantes tout ce qu'il en pouvait tirer, il songeait que la capitale serait un champ d'action singulièrement plus vaste et plus fructueux. Il cherchait une occasion; elle se présenta. Si l'on s'en rapporte à ses *Mémoires*, aide de camp du général Boivin, il fut envoyé par le général Canclaux porter à la Convention les drapeaux pris sur les Vendéens par l'armée de Mayence. Parti avec une permission de quelques jours, il avait bien l'arrière-pensée de rester à Paris. Une autre raison encore, une raison sentimentale, le maintint dans la capitale : la présence d'une jeune fille qu'il aimait et qu'il épousera, la tourmente passée, M^{lle} Thébaud. Elle était venue avec sa mère, à la suite des prisonniers dont son père faisait partie. Celui-ci, négociant considérable en soieries, avait été arrêté pour « accaparements égoïstes », en réalité, parce qu'il représentait le haut commerce.

Ouvrard tenta d'intéresser Robespierre lui-même au sort de son futur beau-père et des autres Nantais. Un jour, que le représentant se trouvait à la Convention, il se présenta chez son logeur, le menuisier Duplay. Il plaida auprès de ses filles la cause des malheureux; il y mit une telle chaleur, l'amour aidant, que le lendemain, lorsqu'il revint, il fut reçu avec une cordialité de bon augure. Les jeunes filles lui promirent de le mettre en présence du conventionnel. « Je ne pus me défendre d'une vive émotion, écrit Ouvrard, en paraissant devant ce redoutable dictateur. Je le trouvai, à côté de ces deux jeunes filles, déjeunant avec du café; il me reçut assez bien, m'engagea à partager son déjeuner et me dit qu'il savait l'objet de ma visite; mais que, dans une pareille affaire, il ne

pouvait rien. « Voyez, ajouta-t-il, Fouquier-Tinville ou son greffier. »

Ouvrard se rendit chez le greffier ; il ne rencontra que sa femme, « femme plus étrangère aux scrupules qu'à l'intrigue », qui refusa de se mêler à l'affaire, disant qu'elle ne pourrait rien auprès de Fouquier-Tinville. Elle donna, toutefois, cette indication : « Seule, une intéressante sollicitieuse » réussirait auprès de lui. Il fallait trouver cette intéressante sollicitieuse. Ce fut M^{lle} de M... Fut-elle découverte par Ouvrard ? Agit-elle de sa propre initiative ? On ne sait. Ce qui est certain, c'est qu'elle fit la démarche exigée. Fille de l'un des Nantais, elle voyait son père très gravement atteint par la contagion qui régnait dans les prisons. Elle décida de se présenter à Fouquier-Tinville. Elle demanderait la translation de son père dans une maison de santé, et en même temps parlerait pour les autres.

La beauté de cette jeune personne, ses larmes, son embarras, sa candeur firent impression sur Fouquier-Tinville. Il lui promit une solution favorable, mais il posa une condition : « Vous vous trouverez, lui dit-il, demain, à deux heures, seule aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau. » La jeune Nantaise promit. Le lendemain, à l'heure convenue, Fouquier-Tinville, vêtu d'une redingote bleue, son large chapeau rabattu sur la figure, se trouvait au rendez-vous. M^{lle} de M... y fut aussi. Il lui offrit le bras et son parapluie. Il la conduisit jusqu'à La Rapée et, dans une auberge écartée, lui fit les honneurs d'un modeste dîner.

Le repas dut paraître affreusement long à la jeune Nantaise. Fouquier-Tinville se montra « fort correct, maîtrisé par un sentiment qu'il craignait de laisser paraître ». Il parlait peu ; mais son regard ne quittait pas sa compagne. Pas un mot, pas un geste ne firent regretter à cette jeune personne sa hasardeuse et courageuse démarche. Le repas terminé, Fouquier-Tinville la reconduisit aux Tuileries et la quitta « avec toute la gaucherie qu'on pouvait attendre d'un tel soupirant ». Le lendemain, l'ordre de translation était donné.

Toute cette agitation eut encore un résultat d'ordre plus général, celui d'attirer l'attention sur les infortunés Nantais et de susciter en leur faveur un mouvement d'opinion. De quels crimes politiques étaient-ils donc accusés ? Eux, des complices de la Vendée ? Mais beaucoup avaient combattu

pour la République. Et Fouquier-Tinville, ébranlé par les sollicitations dont il était l'objet, ne se pressait pas de les traduire devant son tribunal. Homme pourtant habitué à se contenter de peu en matière de culpabilité, il trouvait cette fois les preuves tout à fait inexistantes. Les chefs de l'escorte étaient arrivés les mains vides ; quant à leurs renseignements verbaux, ils étaient vraiment insuffisants. Et Fouquier-Tinville s'impatientait.

Sur ces entrefaites, une brochure, signée de quelques-uns des cent trente-deux Nantais, dont Villenave, parut, qui fit beaucoup de bruit. Elle n'était pas destinée à la publicité ; un hasard singulier la projeta brusquement dans le public. Elle avait été imprimée pour être remise à chacun des membres de la Convention. Les porteurs en avaient reçu six cents exemplaires. Ils eurent l'idée vénale de les crier et de les vendre dans la rue : « Demandez... » En quelques instants, ces exemplaires furent dispersés. La presse fonctionna de nouveau, mais ne put satisfaire à toutes les demandes. Des exemplaires furent vendus jusqu'à dix francs. Bien qu'à cette époque, la sensibilité dût être cuirassée par le spectacle chaque jour répété d'innocents marchant au supplice, la rue se passionna pour ces détenus d'une espèce aussi singulière, pour ces détenus nomades.

Une douzaine d'éditions en quinze jours, des traductions en langues étrangères accentuèrent le succès. Paris était gagné, conquis, et sa sympathie se manifesta d'autant plus ouvertement, après le 9 thermidor, que, les jours d'hécatombes étant passés, il y avait moins de péril à le faire.

Les hommes qui avaient gouverné par le sang s'apercevaient que la Terreur n'est pas un moyen éternel ; ils montaient à leur tour les degrés de l'échafaud.

LE PROCÈS DES NANTAIS

C'est dans une atmosphère nouvelle que s'ouvre le procès. Le Tribunal révolutionnaire vient d'être régénéré. L'accusateur public Fouquier-Tinville, qui, par ses lenteurs, voulues ou non, a si grandement contribué à sauver les Nantais, — c'est, sans doute, sa seule bonne action, — n'est plus ; il a expié ses crimes. Il n'est plus, le terrible président Coffinhal ; il est

allé au supplice sous les huées d'une population qui, tant de fois, avait acclamé ses verdicts implacables.

A sa place, siège le président Dobsent, homme aux opinions assez troubles. Hybride de la politique, il avait été l'ami de Fouquier-Tinville. Il avait pris part à de nombreuses émeutes et connu les prisons de la République d'où il sortit pour siéger comme juge au tribunal révolutionnaire. L'accusateur public Leblois a remplacé Fouquier. Les juges ont déjà été en fonctions dans le tribunal précédent; mais l'esprit nouveau qui souffle sur la France a passé sur eux.

On se montre les avocats. Plusieurs jouissent d'une certaine notoriété, en particulier Gaillard et Beaulieu. Le plus célèbre est certainement Tronson-Ducoudray. Il avait de tout son cœur et de tout son talent défendu Marie-Antoinette; de la même façon, il défendra, non seulement les Nantais, mais encore, quelques jours plus tard, certains de leurs persécuteurs du Comité révolutionnaire. Un autre défenseur des Nantais plaidera également en faveur de leurs bourreaux, le fameux Réal, ex-substitut de Chaumette à la Commune de Paris, que l'on verra, un jour, préfet de police de l'Empire et comte, après avoir été le lieutenant de son prédécesseur Fouché.

Une foule énorme s'écrase dans le prétoire, disposée à manifester en sens divers, selon ses haines, ses sympathies ou ses impulsions. On introduit les témoins, ces hommes monstrueux qui, rapporte la rumeur publique, ont fait couler des torrents de sang dans la ville de Nantes, les membres du Comité révolutionnaire.

Le président ordonne au greffier de lire l'acte d'accusation rédigé par l'accusateur public, ainsi que le texte de la loi sur le faux témoignage. Le greffier donne lecture : « Il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République... » La lecture achevée, le président commande aux témoins, sauf un, de se retirer. On les reconduit à la Conciergerie. Goullin reste; étant leur chef, il est juste qu'il soit interrogé le premier. Il n'oubliera point, même dans ses emportements, les règles de la prudence. On reste stupéfait, lorsqu'on parcourt les pages de ce sensationnel procès, de constater combien Goullin et ses complices se font circonspects sur certaines questions. Ils ne crient plus : « Guerre aux riches ! » Ils évitent de parler de négociantisme et d'accu-

parement. Ils redoutent qu'on évoque leurs propres malversations, leurs rapines.

« Connaissez-vous les accusés ? » lui demande le président Dobsent. Goullin déclare en connaître trente-cinq, qu'il désigne. « Il se montre naturellement plus agressif envers ceux qui passent pour avoir favorisé le mouvement fédéraliste, « le mouvement destiné à amener le renversement de la République et le retour de la tyrannie ». La plupart ont signé l'arrêté du 5 juillet 1793 ; les autres ont prêché les doctrines coupables dans leur entourage ; ils ont entraîné de nombreux citoyens « dans ce parti destructeur et liberticide ». Il reproche, en particulier, à Sotin aîné et à Villenave, d'avoir souffert que des actes émanés du Comité fédéraliste de Caen parussent sous leur nom. Il reproche à tous leur crime de lèse-République, de lèse-République montagnarde.

Les accusés protestent. Eux, de mauvais républicains ? N'ont-ils pas déjà à l'avance, par leurs libelles, répondu à l'accusation ? N'ont-ils pas renié leur égarement d'un jour ?

Cependant, la foule entassée dans le prétoire entendait avec étonnement ces étranges contre-révolutionnaires, ces pseudo-Vendéens évoquer leurs luttes, pour établir le règne de la Révolution dans l'Ouest. Elle vibrait au récit de la marche sur Rennes, de ces bourgeois allant au secours de leurs frères, « que les ci-devant gentilhommes bretons faisaient assassiner », comme ils disaient. Elle applaudissait frénétiquement à la défense de Nantes entourée par des milliers et des milliers d'insurgés. Elle subissait la magie des phrases enflammées et, ne comprenant rien à leur cas, s'indignait de leur martyre.

Les jurés délibèrent ; le résultat de leur délibération ne peut faire de doute. Ils rentrent en séance et le président annonce le verdict. Il est tel que l'assistance le désirait, tel que la Justice l'imposait : acquittement général.

La foule acclame, crie : « Vive la République ». Elle embrasse ceux des Nantais qui lui semblent plus particulièrement représenter l'innocence et le dévouement, par exemple, le citoyen de Vay jeune, celui-là même qui, pour sauver son frère, père de famille, avait voulu prendre sa place et n'avait fait que partager ses fers. « Les Parisiens, écrit Remaud de la Gobinière, nous ont accueillis avec tendresse et sensibilité ; tous ont versé des larmes de joie, ainsi que les juges et jurés.

Nous ne pouvions retenir les nôtres. Chacun s'est empressé à nous voir, à nous embrasser et à nous porter même en triomphe. » Et Remaud, tirant de ces débats convaincants leur conclusion naturelle, termine sa lettre ainsi : « Actuellement, il reste aux membres du Comité révolutionnaire à figurer à notre place. »

LE RETOUR

Les quatre-vingt-quatorze Nantais survivants sont revenus à la maison ; mais tout n'est pas fait, dans leur ville retrouvée, pour réjouir leur cœur et leurs yeux. Sans doute, la guillotine a disparu de la place du Bouffay ; au mois de septembre, les représentants Bollet et Boursault, venus à Nantes, s'étaient étonnés de voir encore en permanence la sinistre machine, que, par une sorte de pudeur, l'on avait peinte en rouge, afin de masquer les taches de sang. Nantes n'en présente pas moins les traces affligeantes des pires souffrances. La misère y est à son comble ; la politique montagnarde a porté ses fruits. Tout est hors de prix. Le savon, l'acier, la chaux, l'huile manquent totalement ; les sabots forment l'unique chaussure des personnes les plus aisées ; les denrées alimentaires sont raréfiées.

Toutes sortes de préoccupations s'offrent à ces malheureux de retour au foyer. Il leur faut militer pour faire lever les scellés apposés sur leur domicile et obtenir la levée du séquestre sur leurs biens. Opérations relativement faciles, en ce qui concerne les immeubles non aliénés ; inextricables, en matière de meubles. Les immeubles ont été occupés ; les denrées, les bijoux ont été pillés, dispersés, cachés ou vendus par leurs voleurs.

Pourtant, le plus gros dommage n'est pas là ; il réside dans la cessation complète du trafic commercial, dans la clientèle perdue, dans les engagements non exécutés. La citoyenne Doré, veuve René Aubry, s'était rendue à Paris, pour porter à son mari les secours qui étaient en son pouvoir : « Je n'ai pu, écrit-elle, les lui procurer longtemps, la mort me l'a enlevé huit jours après mon arrivée. » Aussitôt le procès terminé, elle court réclamer la levée des scellés mis sur les biens de son mari. Un navire à son nom, parti depuis deux ans, vient,

d'arriver chargé de farine. Elle demande l'autorisation de le faire décharger. De plus, elle a chez elle une dizaine d' « Américains » qui ne subsistent que par les avances qu'elle leur consent. Tout cela, dit-elle, plaide en faveur d'une prompt levée de séquestre.

L'acquiescement de ces négociants, de ces armateurs si profondément lésés dans leurs intérêts, mesure d'élémentaire justice, n'était donc pas une mesure suffisante. La Convention parut, un moment, le comprendre ; sur la proposition de Ducos, rapporteur du Comité de secours, elle vota une indemnité en faveur des acquittés. Malheureusement, le taux n'en fut pas établi, et cette lacune a peut-être été la cause pour laquelle ce vote d'équité est demeuré lettre morte.

Leurs souffrances furent gratuites et leur ruine sans compensation. A une époque où des indemnités étaient accordées aux propriétaires ruraux, pour « pertes causées par les brigands », à une époque où du bois était octroyé aux Vendéens eux-mêmes, afin de leur permettre de reconstruire leurs maisons, — faits d'ordre politique, — aucune somme ne fut accordée aux victimes de la persécution sociale à Nantes.

Il serait facile, mais fastidieux, de compter les industries gisant à terre. Citons, simplement, quelques cas typiques : celui du colon et armateur Drouin, par exemple, qui, ruiné de fond en comble, se voit obligé d'accepter une place de concierge au Sanitat. Heureusement, doué d'un sens aigu des affaires et extrêmement entreprenant, il saura, en peu d'années, rétablir une partie de sa fortune.

Le tanneur Le Roux avait perdu le principal débouché de son important commerce par la révolte noire. A Nantes, les nègres de la Compagnie Marat avaient pillé sa fabrique. Sa femme, libérée de prison, « vu la nécessité des cuirs », la remit difficilement sur pied. Le Roux revint de Paris à peu près ruiné. A soixante ans, il reprit son affaire et fit si bien qu'à sa mort, en 1820, il laissa cent mille francs de rente à ses enfants. Disons-le, il fut, avec quelques autres, une exception : la Révolution sonna le déclin de l'antique prospérité nantaise.

L'anathème porté contre les riches, anathème compréhensible à l'égard des profiteurs de la guerre, des agioteurs, des accapareurs véritables, avait permis aux mauvais sentiments, à l'envie, à l'esprit de vengeance, de se déchaîner envers les

hommes dont le seul crime était la fortune : une fortune légitimement gagnée. A l'abri de ces mots, qu'on voulut élastiques, négociantisme, accaparement, des haines particulières se donnèrent libre cours. Ce système qui liait les cerveaux, asservissait les volontés, sans la réaction du 9 thermidor, aurait continué la saignée humaine et consommé totalement la ruine des villes commerçantes et maritimes.

La disparition d'un tel régime ne pouvait faire renaître ce qui était mort. Les dernières années du XVIII^e siècle avaient vu l'épanouissement de la fortune française. Dans le commerce, dans la marine, dans l'industrie, l'effort et les résultats avaient été également prodigieux. On ne pourrait dire à quel point culminant aurait abouti cette ascendante évolution. De tout cela et pour trois causes diverses, la guerre avec l'Angleterre, la révolte noire, la Terreur, il restait bien peu de chose, en 1795. Nantes, Saint-Malo, Bordeaux... ne retrouveront jamais l'immense prospérité évanouie.

Une conclusion s'impose. Mue par un idéal certain, mais aussi par des intérêts positifs, la bourgeoisie avait déclenché l'une des plus formidables révolutions que le monde ait connues. Longuement, patiemment, par la plume et par la parole, elle avait préparé les voies. Quand son jour fut venu, elle battit le rappel des masses paysannes réveillées d'un long sommeil. Elle les vit avec joie bondir sur les châteaux et brûler les archives féodales. La victoire fut complète : le pouvoir changea de mains, le sol changea de maîtres.

En soufflant le vent, elle avait pensé que la tempête atteindrait uniquement ceux qu'elle ambitionnait de remplacer ; la tempête broya des victimes innombrables. Non seulement la vieille noblesse française connut l'échafaud ou mena une vie errante sur les grands chemins de l'Europe ; mais combien d'hommes, de femmes, d'enfants, innocents des torts reprochés au passé, tombèrent dans l'immense mêlée !

ÉMILE GABORY.